

NUISEMENT SUR COOLE



**P  
R  
I  
N  
T  
E  
M  
P  
S**

**2  
0  
1  
6**

**N°  
101**



Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE  
Tirage : Imprimerie RECTO VERSO



## **Le mot du Maire**

Les dispositions de la loi Notre ont causé un certain émoi dans notre communauté. Dans son projet initial, le Préfet nous faisait rejoindre la Communauté de communes des Côtes de Champagne (Vaux les Dames) et celle de Saulx et Bruyenne (Sermaize les Bains). Aussitôt connu, ce projet a fait l'objet d'un rejet unanime des élus de notre communauté de communes.

Les rencontres se sont multipliées pour défendre notre identité et notre attachement à notre bassin de vie. Ainsi, nous avons déposé un premier amendement auprès de la CDCI demandant à rester dans nos limites actuelles de la Moivre à la Coole et un second acceptant le regroupement avec les communes de Courtisols, Somme Vesle et Poix à leur demande.

Nos arguments ont convaincu les décideurs puisque notre première demande a été retenue à l'unanimité et la deuxième à la majorité. Nous resterons donc une collectivité à taille humaine qui regroupera un peu plus de 10 000 habitants (6 600 actuellement). Cela permettra d'avoir toujours une approche des attentes des administrés au plus près de la réalité.

Pour Nuisement sur Coole, cette année sera celle de la continuité de rigueur économique, garante de la possibilité d'investissements pensés et réfléchis. La perte vertigineuse de délégations financières de l'Etat, la participation au fond de péréquation intercommunale qui a augmenté de plus de 100 % en 2 ans, le transfert vers l'Etat de ressources communales sont autant de paramètres qui nous incitent à la plus grande prudence. La hausse de l'assiette des impôts fixée par l'Etat est de 1 %, la part départementale augmentera de 10 %. Pour la part communale, nous devrions réussir à maintenir les taux actuels.

Néanmoins l'espace Jean-Pol Daumont verra son équipement ludique augmenter. Les travaux du nouveau cimetière débuteront, les couches de roulement de certaines rues seront renouvelées et l'éclairage public amélioré.

L'embellissement de notre village ne sera pas en reste et nous comptons sur chacun pour y contribuer.

Votre maire,  
Pascal VANSANTBERGHE

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Réunion du 7 septembre 2015**

### **ASSOCIATION FONCIERE**

Les propriétaires, après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 12 membres (non compris les membres de droit, à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de la liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- PREVOST Jean-Baptiste
- MILLON Bernard
- LACOURT Jean
- AUBERT Sébastien
- PICARD Marc
- ANDRE Gérard

Les propriétaires figurant sur la deuxième moitié de la liste sont proposés à la désignation du Conseil Municipal, à savoir :

- MALTRAIT Fabrice
- MILLON Luc
- DECLoux Jean
- FELIX André
- PICARD Patrick
- GUICHON Jean-Marie

### **BAUX DE TERRES COMMUNALES**

- M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre envoyée par Madame Aurélie GOBRON concernant le bail consenti à l'EARL André Gérard par la commune sur la parcelle cadastrée YH n° 7 au lieu-dit "La Dessaule" pour 8 ha 57 a 20 ca. M. et Mme ANDRE Gérard ayant cessé leur activité agricole sur ces parcelles au 19 décembre 2014, Mme GOBRON souhaite que le bail se poursuive à son nom. Il n'est pas fait opposition à cette requête.

- M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre envoyée par Madame Régine PICARD concernant le bail consenti à son mari et à elle-même par la commune pour 4 ha 92 a 97 ca. M. Patrick PICARD ayant cessé son activité agricole sur ces parcelles au 1<sup>er</sup> juillet 2015, Mme PICARD souhaite que le bail se poursuive à son nom seul. Il n'est pas fait opposition à cette requête.

### **FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Depuis 2 ans, une importante réforme territoriale a été engagée par l'Etat.

En janvier 2014, la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a été votée et concernait, entre autres, la création de métropoles urbaines.

Elle comporte surtout un volet dédié à la réorganisation des communautés de communes, avec une conséquence importante concernant la CCMC : Au 31 décembre 2016 le seuil minimum de population est fixé à 15 000 habitants (il était de 5000 auparavant).

Sur décision du préfet, après avis de la CDCI, ce seuil peut être abaissé en fonction de la densité moyenne du département et de la densité de population de la CC concernée. Cette disposition peut être appliquée à notre communauté.

Après présentation des différentes possibilités de fusion, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 1 voix contre préférant une fusion avec la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Saulx, émet le vœu que la communauté de communes de la Moivre à la Coole reste seule.

### **AVENUE DE LA GARE / INTERDICTION AUX 3.5 T**

Un arrêté sera pris pour interdire la circulation dans les deux sens aux véhicules de 3,5 T et plus dans l'Avenue de la Gare.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le jury du concours des villages fleuris a attribué une "mention très bien" à la commune.
- Un arrêté a été pris pour réglementer la circulation "Allée des Tilleuls".
- La commune accueillera l'exposition "La Marne dans la Grande Guerre" réalisée par le Conseil Départemental au centre culturel du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2015.
- Le gymnase de la CCMC devrait ouvrir mi-octobre. Les travaux de remise en état des espaces verts seront réalisés par les employés communaux.
- Il sera demandé à certains habitants de réaliser la taille de leurs haies et leurs arbres empiétant sur le domaine communal.
- Les arbres de bord de route seront élagués.
- Concernant le futur cimetière, le Conseil Départemental a été sollicité pour des conseils paysagers.
- Une séance d'information "Voisins-vigilants" sera organisée.

## **Réunion du 5 octobre 2015**

### **RENEGOCIATION EMPRUNT**

- Suite à la proposition de renégociation de prêts, le Conseil Municipal décide de réaménager le prêt consenti pour le centre culturel concernant le remboursement de la TVA comme suit :
  - Montant : 160.000 Euros
  - Taux fixe : 1,10 % (garanti pendant toute la durée du prêt) au lieu de 2,05%
  - Durée : 1 an
- Concernant l'autre prêt, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la proposition, les coûts de renégociation étant trop lourds en comparaison des gains. (Indemnité de réaménagement de 4 000 €, frais de dossiers de 700 €, allongement de la durée).

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'agenda d'accessibilité programmée. Il rappelle que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées impose aux communes de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Cet agenda fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des établissements de la commune recevant du public. Une programmation annuelle des travaux, et des financements est prévu en ce sens.

Par suite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'Ad'AP tel que présenté et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **11 NOVEMBRE**

La cérémonie aura lieu au cimetière à 11 h et la réception, ensuite, se déroulera au centre culturel pour profiter de l'exposition « La Marne dans la Grande Guerre ». Des grilles d'exposition seront commandées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'association des anciens combattants sollicitent la commune pour le prêt de la salle de la mairie le 29 novembre prochain. L'apéritif sera offert par la municipalité.
- Chasse : les règles de chasse, particulièrement au lieudit "Les congés", et notamment les règles de tir à l'approche des habitations, seront rappelées aux chasseurs.
- Des travaux d'entretien seront réalisés au Chemin des Conges par les employés communaux.
- Une descente d'eau pluviale à l'arrière de l'église devra être rectifiée pour éviter des dégâts en cas de grosses pluies.
- La conformité des travaux réalisés après l'obtention d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire sera systématiquement vérifiée. Monsieur Daniel PONSIGNON en charge de l'urbanisme assurera ce suivi.

- CCMC : toutes les communes de la Communauté de communes, sauf Pogny, se sont prononcées pour que la CCMC reste dans sa composition actuelle.

Lors de sa présentation du 12 octobre aux élus marnais en charge du projet des nouvelles communautés de communes, M. le Préfet a proposé que la CCMC soit fusionnée avec la

Communauté de communes des Côtes de Champagne et Saulx et la CC de Saulx et Bruxenelle.

Cette proposition devra être étudiée par la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) devant laquelle notre communauté de communes pourra faire valoir ses observations.

## **Réunion du 2 novembre 2015**

### **DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE de la Rue des Auches Chevines**

- Considérant que le déclassement du bien communal sis Rue des Auches Chevines ne porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L 141-3),
- Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention :

- constate que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

### **DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE de l'impasse des Auches Chevines**

- Considérant que le déclassement du bien communal sis Impasse des Auches Chevines ne porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L 141-3)
- Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- constate que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

### **SIEM**

Suite à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des sites des membres du Groupement lancé le 6 juillet 2015, les fournisseurs pour l'ensemble des sites de consommation des membres du Groupement retenus sont :

- GDF-Suez (ENGIE) pour le Lot 1 : sites supérieurs à 36 kva (ex Tarifs Jaunes, Verts et Tarifs Bleus atypiques).
- Direct Energie pour le Lot 2 : sites inférieurs ou égaux à 36 kva (Tarifs Bleus, Bleus Eclairage Public et anciens Tarifs Jaunes et Verts atypiques).

La fourniture en électricité des sites débutera le 1er décembre 2015.

Pour le Lot 2, le gain global estimé est d'environ 10,5 % sur la facture TTC.

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M. le Préfet a présenté son projet de fusion lors de la réunion de la CDCI du 12 octobre 2015. Dans ce projet, il est proposé que la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, dont notre commune fait partie, soit fusionnée avec les Communautés de Communes des Côtes de Champagne et Saulx et de Saulx et Bruxenelle.

Pour expliquer sa proposition, M. le Préfet a fait valoir comme argument que ces trois communautés de communes travaillent déjà ensemble, en ne citant toutefois qu'un seul exemple, le SYMSEM. Or, cette affirmation est erronée puisque la CC de Saulx et Bruxenelle ne fait pas partie du SYMSEM. De plus, la CCMC travaille réellement étroitement avec d'autres EPCI comme par exemple la Communauté d'Agglomération Châlonnaise (la CCMC fait partie du CLIC de Châlons) ou les CC de Suipe et Vesle et de la Région de Mourmelon avec lesquelles la CCMC met en place une OPAH.

En outre, M. le Préfet a tenté de faire comprendre son choix en expliquant qu'en égard à sa population très faible, il ne serait pas souhaitable que celle-ci reste seule et que ce serait d'ailleurs la seule dans le département à ce niveau de population. Or, au sein même de son schéma, le Préfet a pris le parti de laisser la Communauté de Communes de Perthois Bocage et Der, qui compte seulement 5703 habitants, seule.

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est naturellement tournée vers le bassin de vie de Châlons : elle est en effet intégrée au Pays de Châlons ainsi qu'à son SCOT ; elle est touchée par le PPRI et le TRI de la Vallée de la Marne ; sa circonscription électorale pour les conseils départementaux est celle de Châlons III ; les enfants de ses communes continuent leur scolarité après le primaire au sein des collèges et lycées de Châlons-en-Champagne.

Or, nous constatons au sein de ce schéma qu'il a été choisi de ne prendre en compte ni notre bassin de vie, ni cette possibilité d'adaptation et de nous amener à fusionner avec les CC de Côtes de Champagne et Saulx et de Saulx et Bruxenelle, qui font partie d'un autre bassin de vie que le nôtre, à savoir le Pays Vitryat.

Enfin, depuis sa création, les élus de la Communauté de Communes ont démontré leur capacité à travailler ensemble afin de porter de nombreux projets pour améliorer les conditions de vie des habitants :

- mise en place des NAP à titre gratuit dans les cinq écoles de la CCMC,
- réalisation d'une campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs permettant aux habitants de bénéficier de subventions de l'AESN,

- partenariat d'action-communication avec la société ACTIOM afin de faciliter l'accès de chacun à une mutuelle,
- construction d'équipements structurants avec un gymnase à Nuisement-sur-Coole, l'entame de travaux pour une maison de santé pluridisciplinaire et un gymnase à Vésigneul-sur-Marne,
- renouvellement des DSP eau potable avec intégration échelonnée de l'ensemble des territoires de la CCMC,
- et enfin mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec les CC de Suipe et Vesle et de la Région de Mourmelon.

Par conséquent, il nous paraît évident qu'au contraire du schéma proposé, notre Communauté de Communes doit elle aussi pouvoir bénéficier des adaptations prévues par la loi NOTRe et ne pas être contrainte à fusionner avec un autre EPCI existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce, à l'unanimité, de manière DEFAVORABLE concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- demande à ce que la CCMC bénéficie des adaptations prévues par la loi NOTRe et ne soit pas contrainte à fusionner avec un autre EPCI existant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Radar pédagogique : Les vitesses constatées sont encore très élevées.

La société de Pêche a réalisé un nettoyage d'une partie de la Coole.

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

- Urbanisme : à chaque réunion du Conseil Municipal, les demandes d'urbanisme déposées en mairie seront présentées.  
Par ailleurs, une lettre accompagnera dorénavant tout accord de travaux, rappelant le règlement du PLU ainsi que l'importance du respect des prescriptions relatives à l'accord des travaux.
- Elagage des arbres : un courrier sera adressé à chaque propriétaire d'arbres gênant la visibilité et nécessitant un élagage.

# **Réunion du 7 décembre 2015**

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE "PLUi" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. le maire expose, que le Conseil Communautaire de la CCMC, dans sa réunion du 19 novembre dernier, s'est prononcé en faveur d'un transfert de la compétence PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) à la communauté de communes. Aussi, la commune doit à son tour se prononcer sur ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLUi à la CCMC.

## **Point sur le Budget primitif 2015 :**

Un point sur les réalisations budgétaires de l'année 2015 est fait :

- Recettes de fonctionnement : 230 829.65 euros
- Dépenses de fonctionnement : 143 733.43 euros
- Recettes d'investissement : 627 212.01 euros
- Dépenses d'investissement : 137 346.82 euros

## **PLAN DE SECOURS**

Le projet de "Plan de secours" est présenté par M. Nicolas RAGOT, qui en assure la réalisation. Ce plan pré-établi organise la chaîne des secours destinés à porter secours à de nombreuses victimes en mettant rapidement tous les moyens engagés sous un même commandement.

## **QUESTION DIVERSE**

Association foncière : les membres du bureau de l'association foncière ont été réélus :

- Président : M. Luc MILLON
- Vice-président : M. Fabrice MALTRAIT
- Secrétaire : M. Jean-Marie GUICHON

# **Réunion du 11 janvier 2016**

## **ESTIMATION TERRAINS COMMUNAUX**

Suite au déclassement d'une partie de la voirie de l'impasse des Auches Chevines et d'une partie de la voirie de la rue des Auches Chevines, une fourchette de prix de vente a été définie lors du dernier Conseil Municipal de décembre. Après discussion et analyse des impacts sur les dernières opérations de ventes et achats similaires, il sera proposé un tarif de 13 € pour la vente des terrains. Ce montant devra être validé par le service des Domaines.

## **TRANSMISSION DE BAIL SUR DES TERRES COMMUNALES**

Demande de transfert de bail d'une parcelle communale située au lieudit "Les Acles" sur le territoire de Breuvery-sur-Cooles, d'une superficie de 7 ha 37 a 77 ca, de M. Jean-Marc MILLON à M. Florent MILLON.

## **CONTRAT AVENIR**

Le contrat avenir de M. Julien EBNER se terminant en mars prochain, et ne pouvant être reconduit, le Conseil Municipal est invité à réfléchir à son éventuel renouvellement et la forme à donner à ce nouveau contrat.

Les règles d'éligibilité sur ce type de contrat tiennent compte de l'âge des candidats (16 à 25 ans) et du niveau d'études (qui peut être différent selon les zones).

Après estimation des besoins de la commune et des charges financières associées, un contrat de 35 heures d'une durée d'un an renouvelable va être proposé.

## QUESTIONS DIVERSES

- Don du Sang : une collecte sera organisée à l'Espace Culturel un mardi ou un jeudi du mois de mai.
- Chemin des Conges : suite au débardage en cours des peupliers de propriétaires privés, un rappel leur sera fait sur l'état de la voirie et une reprise sera réalisée par la commune à partir du rabotage de route.
- Chemin d'AF : suite à des problèmes récurrents de poussière vers les habitations riveraines lors des moissons et des livraisons agricoles vers le silo, une rencontre a eu lieu entre l'Association Foncière, la Commune, Vivescia et les riverains concernés.  
Un accord d'aménagement sur ce chemin d'AF a été trouvé entre les parties : adaptation de la signalisation fixe (STOP) et mobile (demande de ralentissement) ainsi qu'un aménagement de la structure du chemin (enrobé partiel et cailloutage).
- Commission électorale : suite à l'analyse des listes électorales, des propositions de suppression vont être faites aux personnes ayant quitté la commune.
- Taille des haies et emprise sur voies publiques : 4 riverains ont répondu favorablement à notre demande de nettoyage des abords de leur propriété. Un courrier de remerciement va leur être adressé. Pour les autres dossiers toujours en attente, un courrier de relance avec devis de réalisation va leur être remis.
- La Commission fleurissement va se réunir très prochainement afin de définir les aménagements à prévoir pour le prochain été, en particulier sur le positionnement des différentes vasques. Une réflexion sera également conduite sur le remplacement de "l'arbre de la liberté" ou sur la plantation d'un "arbre pour la planète".
- Eclairage public : la fin du renouvellement des points lumineux est prochainement programmée.





# **URBANISME**

## **Déclarations préalables**

**DP n° 051 409 15 R0010**  
Clôture, 9 rue des Vignes

**DP n° 051 409 15 R0011**  
Pose de fenêtres, 10 Grande Rue

**DP n° 051 409 15 R0012**  
Division parcellaire, rue haute

**DP n° 051 409 16 R0001**  
Clôture, 13 rue Maria Galland

**DP n° 051 409 16 R0002**  
Portail, rue du Moulin

# **ÉTAT-CIVIL**

## **Naissances**

*(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Cooles sont portés à votre connaissance)*

**Abel** né le 23 novembre 2015,  
fils de Sébastien DARD et Sabrina PAPIER, petit frère de Mattéo, demeurant 1 ruelle des Auches.

**Axel** né le 10 février 2016,  
fils de Sébastien AUBERT et Adeline HUET, demeurant 1 rue du Moulin, petit-fils de Nadine et Patrick AUBERT.

## **Mariage**

Le 23 janvier 2016, Jérôme GUEDRA a pris pour épouse Flora FRANÇOIS, fille de Christian et Evelyne FRANÇOIS, demeurant 3 impasse des Auches Chevines.

## **Nécrologie**

Monsieur Henri FRANÇOIS aurait eu 91 ans le 9 Février 2016.

Pour tous les Nuisementais qui ont eu le bonheur de le connaître, il était le petit Ricket. Très avenant, sa casquette sur la tête, il avait toujours une blague de prête à vous raconter avec le sourire.

Né à Nuisement en 1925, il y a passé toute sa vie. Ouvrier agricole à la ferme Rollet, il épousa Odette en 1955.

De leur union naquirent trois enfants, neuf petits-enfants et sept arrière-petits-enfants.

Exploitant agricole, il habitait au 31 grande rue (corps de ferme occupé maintenant par son petit-fils Antoine), élevait entre autres des moutons et était aussi apiculteur.

Il participait à la vie active du village, pompier bénévole, membre des associations de la pêche, de la chasse, du comité des fêtes, du théâtre, d'Eurocoole et également des Ursulines.

Mais sa plus grande passion était la musique et l'accordéon. Il avait créé son orchestre, le Ricket Jazz et animait les bals musette dans les villages de toute la vallée avec beaucoup de plaisir.

Voilà quelques années, la maladie l'avait contraint à quitter son village pour la Résidence du Parc de Saint-Germain la Ville.

C'est là, entouré des siens, qu'il s'est endormi le 7 janvier dernier.



## FLEURISSEMENT ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

Après un hiver pas très froid, les premières fleurs de printemps ont déjà pointées leur nez. Et nous commençons à avoir envie de jardiner.

En juillet 2015, le jury du fleurissement a attribué la mention "Très bien" à notre village.

Quelques conseils d'aménagements nous ont été proposés.

Certains pots en pierre seront donc déplacés. Des massifs en pleine terre seront créés à l'espace culturel et au rond-point.

Mais bon nombre d'installations restent en place, les fleurs annuelles et les vivaces continueront de coexister.

Pour compléter l'espace de jeux Jean-Pol Daumont, la table de ping-pong sera mise en place après un petit lifting de peinture. Le combiné multisports sera également scellé.

Le terrain de pétanque crée depuis 2015 est souvent utilisé, mais il n'y a pas d'ombre. Une réflexion est en cours pour créer un coin ombragé.

Ces aménagements supplémentaires feront la joie de tous. Il faut signaler que les lieux sont très fréquentés tant après l'école pour le goûter que le week-end.

N'hésitez pas à nous prévenir si vous constatez un souci dans les installations.

## AGENDA

### **Plantation des massifs**

Samedi 14 mai 2016 au matin.

### **Fête de la musique**

Dimanche 19 juin 2016 à l'esplanade de l'école.

Si vous voulez jouer, chanter, merci de le faire savoir en mairie.

### **Fête Nationale**

Jeudi 14 juillet à partir de 11h à l'espace culturel.

Discours, apéritif et barbecue suivis d'un après-midi récréatif pour tous.

Pour toutes ces manifestations une information papier sera mise dans votre boîte aux lettres. Les inscriptions nous permettent de gérer les achats afin de ne pas gaspiller.



# **TRAVAUX DANS LE VILLAGE**

## **Bien vivre à Nuisement-sur-Cooles**

L'entretien de notre village est l'affaire de tous. Nos employés s'efforcent d'entretenir et d'embellir notre environnement, en suivant notamment les précieux conseils de la commission vie locale.

Plusieurs riverains ont été contactés pour les inciter à respecter les règles d'urbanisme mais aussi entretenir leur devanture. La grande majorité ont compris l'intérêt collectif et ont effectué les travaux nécessaires, ou vont le faire dans un délai très court. Merci à tous pour votre contribution à la qualité de vie de notre village.

La réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires va rendre encore plus difficile l'entretien des espaces communs. C'est pourquoi nous allons équiper nos services techniques d'un désherbeur thermique.



*La SNCF a également répondu favorablement à notre demande en élaguant les arbres rue de la gare*

## **Un nouveau cimetière en réflexion**

Comme cela a été annoncé lors de la cérémonie des vœux, nous relançons le projet d'aménagement d'un nouveau cimetière pour la commune. En effet, notre cimetière actuel est proche de la saturation en espace conventionnel, même si nous pouvons nous réjouir du peu de demande de nouvelles concessions ces dernières années.

Si le récent espace cinéraire permet de répondre aux personnes optant pour l'incinération de leurs proches, l'enclavement du cimetière autour de l'église ne permet pas son extension sur des terrains destinés à la construction.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le terrain appartenant déjà à la commune à la sortie du village en direction d'Ecury, a été identifié et réservé à cet usage.

S'il n'y a pas de caractère de grande urgence, il faut cependant noter que seules certaines familles Nuisementaises de souche possèdent une concession familiale. Nous ne pourrions donc pas proposer de nouveaux emplacements pour une bonne partie de la population actuelle.

Nous souhaiterions donner un caractère paysager, arboré et fleuri à ce nouvel espace, lui donner un cadre moins rectiligne et austère, offrir de nouveaux équipements et passer du tout granit à plus de végétalisation.

Nous allons donc rencontrer spécialistes et concepteurs de ce type d'aménagements pour nous aider à sa création. Nous voudrions qu'il reflète le prolongement de la vie et non la fin banale de notre existence.

2016 sera donc une année de réflexions et d'avant-projets et peut-être la réalisation des toutes premières infrastructures (voirie, entourage, ...).

## Blason (écu à la française)



Vous avez pu remarquer que la Mairie a adopté son blason. Celui-ci a été réalisé gratuitement par Jean-François Binon, expert en héraldique, d'après les travaux réalisés par plusieurs Nuisementaises et Nuisementais. Il a traduit les propositions qui lui ont été transmises en respectant le cadre lié à cet art et ses propres recherches sur les origines de notre village.

Il permet donc de traduire en une seule image notre riche passé. Ainsi la Coole se retrouve en onde azur transversale, la gerbe or et le moulin sur sinople (vert) traduisent la richesse agricole de toujours et l'activité meunière passée de notre collectivité. Le noyer sur fond or et sinople renvoie aux origines de Nuisement (mont des noix) sur Coole.

@ Site internet @



**Une seule adresse :**

**<http://www.nuisement-sur-coole.fr>**

Notre commune s'est dotée d'un site internet. Vous y trouverez tous les renseignements utiles à vos démarches administratives, mais aussi des informations sur la vie de notre commune et des associations.

Vous y découvrirez également notre revue locale en format informatique, les dernières décisions du Conseil Municipal, le plan local d'urbanisme, les tarifs de locations du centre culturel et bien d'autres informations encore.

Plus de 5000 visiteurs l'ont déjà consulté, preuve de la nécessité de ce site qui, seul, donne des renseignements exacts et à jour sur votre village, Nuisement-sur-Cooles.

Si vous désirez y faire paraître des informations sur votre activité, vous pouvez nous contacter. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et principalement à notre secrétaire, Eva.

## **Don du sang** **Jeudi 19 mai de 16 h à 19 h 30** **Salle culturelle de Nuisement sur Coole**



Mise en sommeil depuis plusieurs années, la collecte des dons du sang reprend cette année sur proposition du Conseil Municipal.

Les incidents tragiques de ces derniers mois nous rappellent l'importance pour notre collectivité de ces prélèvements qui permettent de soigner et sauver de nombreuses vies.

Réservez cette date pour y participer.



## 1<sup>er</sup> tournoi d'échecs de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole



C'est le 30 janvier qu'a eu lieu dans notre salle culturelle le premier tournoi d'échecs de notre communauté de communes. En effet, dans le cadre de nouvelles activités périscolaires, "L'échiquier Châlonnais" intervient dans toutes les écoles de la CCMC, par l'intermédiaire de Mme Nathalie CLOUET.

Après une démonstration sur échiquier géant, 27 enfants ont participé à cet après midi et plusieurs parents se sont affrontés lors de parties amicales.

Tous les jeunes ont été récompensés :

- coupes offertes par le président de la CCMC, Michel Jacquet, pour les premiers de chaque catégorie,
- médailles offertes par la commune de Nuisement à chaque participant.

Une belle réussite pour une première qui a satisfait les organisateurs.



## Solidarité = Sécurité Citoyens vigilants



Près de 40 Nuisementaises et Nuisementais se sont rendus à l'invitation conjointe du Conseil Municipal et de la gendarmerie.

Le chef LEGRIS, accompagné de l'adjudant DHERSE, a fait une intervention pédagogique, le lundi 29 Février 2016 à la salle culturelle de Nuisement-sur-Coole sur le thème des VOISINS VIGILANTS. Tous les quartiers du village étaient représentés.

Sous forme de diaporama et film, le chef LEGRIS a présenté comment chaque citoyen pouvait être acteur de sa sécurité et de celle de son village et de son quartier. Il a insisté sur le rôle des voisins vigilants qui ne doivent pas se substituer aux autorités de police ou celle du maire : leur rôle est de voir, remarquer et alerter la gendarmerie en cas de présence d'individus ou de véhicules suspects sur notre territoire. Des conseils précieux ont été échangés entre le public et les intervenants.

A l'issue de l'exposé, M. le maire a proposé aux personnes qui le souhaitaient de rejoindre ce dispositif. Une convention sera signée entre le Préfet, le maire et le colonel de gendarmerie. Une visite du centre opérationnel de la gendarmerie sera organisée. Il n'est pas trop tard, si vous voulez rejoindre les volontaires, faites-vous connaître rapidement en mairie.

## Emploi jeune en contrat avenir

Le contrat de Julien est arrivé à expiration le 14 mars, après trois années d'emploi ponctuées de formations.

L'ensemble des élus lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle voie et le remercie pour son implication pour notre communauté.

Le Conseil a décidé de reconduire sous les mêmes formes l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans. Ce contrat est subventionné à hauteur de 75 % par l'Etat et est exempt de charges sociales.

Dix candidats se sont présentés. Quatre ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité au contrat avenir (être âgé de moins de 26 ans).

C'est finalement Flavien Bourgoïn, originaire de Somme Vesle, qui a été retenu. Il commencera le 4 avril pour une période d'un an qui peut être reconduite deux fois. Il devra suivre, comme Julien, des formations qui doivent lui faciliter l'accès à l'emploi à l'issue de son contrat.



## Passage à la télévision haute définition le 5 avril 2016



Ce passage implique pour le téléspectateur une double démarche :

- vérification préalable de la compatibilité du téléviseur, et au besoin une adaptation de son équipement.
- puis le 5 avril, un réglage du téléviseur pour tous.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'Agence Nationale des Fréquences (78 avenue du général de Gaulle - 94704 MAISONS ALFORT CEDEX, Tél : 0970 818 818) met à disposition des aides :

- Une aide à l'équipement TNT HD d'un montant de 25 € TTC pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance).
- Une assistance de proximité avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80 %, pour brancher les adaptateurs préalablement acquis et leur montrer comment procéder à une recherche de chaînes. Une prise de rendez-vous est pour cela obligatoire au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Ces deux aides sont accordées pour les téléspectateurs qui reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

# - NUISEMENT d'Autrefois -

21 février 1916

Triste anniversaire de la "Bataille de VERDUN", 300 jours, 300 nuits de combats acharnés, 306 000 morts ou disparus, 406 000 blessés, 53 000 000 d'obus sont tombés sur quelques Km<sup>2</sup>, 9 villages détruits (Beaumont, Bezonvaux, Cumières, Douaumont, Fleury, Haumont, Louvemont, Ormes, Vaux) dont les quelques 3 000 habitants avaient fui leur village dès le début des hostilités.

La commémoration officielle du centenaire de cette bataille est fixée pour le 29 mai 2016, mais d'ores et déjà de nombreuses expositions, animations sont en place avec circuits, visites et commentaires. Un public nombreux est attendu, pour se rendre compte de l'inimaginable, où de nombreux jeunes gens de nos villages ou de nos familles ont perdu la vie pour la Patrie.

<http://www.meuse-grande-guerre.fr/>

Au-delà des combats, il y eu beaucoup de victimes civiles pendant ces 4 années de guerre, et malgré cela, ce fut reparti pour 6 années de 1939 à 1945. Ces guerres ont laissé beaucoup de traces dans nos villages, et dans le cadre de nos recherches d'archives, nous voudrions rappeler à votre mémoire 3 jeunes enfants qui ont perdu la vie le 13 juin 1945 en lien direct avec ces guerres.

## **Accident de Nuisement-sur-Coole du 13 juin 1945**

• Extrait du journal de la Marne du 15 juin 1945.  
Le 13 juin 1945, vers 20h30, quatre enfants de NUISEMENT, Marcel Lafont (7 ans), Roger Arrouey (9 ans), Jean Viart (8 ans) et Bernard Garnesson (10 ans) jouaient dans un champ avec des grenades américaines, lorsque tout à coup une détonation se produisit, et trois des quatre garçonnets, horriblement mutilés, trouvèrent la mort.

Le petit Marcel Lafont fut tué sur le coup ; Roger Arrouey transporté chez lui expira vers deux heures du matin ; Jean Viart emmené à l'hôpital de Saint Memmie y décéda dans la nuit ; quant au petit Garnesson, il s'en tira sans une égratignure.

• Andrée, la sœur d'une petite victime nous en fait le récit.

"Que dire de plus sur ce drame qui secoua la commune de Nuisement ?

21 février 2016

N'ayant que deux ans au moment des faits mes propos ne peuvent relater que ce qui m'a été transmis par ma grand-mère. Mon père ne m'en parla jamais ; une seule fois il évoqua vaguement l'accident, j'avais déjà presque quarante ans. De même ma mère resta très discrète sur les circonstances. Avec le recul, je pense qu'elle devait se culpabiliser.

Donc voici comment ce drame me fut rapporté.

Les enfants avaient connaissance de ce dépôt de munitions près de la gare, et la curiosité les tenaillait (comme tout enfant). Alors qu'ils étaient à l'école ils décidèrent d'aller voir et à la récréation élaborèrent leur projet. Leur attitude intrigua l'instituteur qui à la sortie des cours surveilla leur comportement et leur dit "vous repartez chez vous, et que je n'en vois pas un aller ailleurs !". Le groupe parti en se disant "on ira demain !". C'est ce qu'ils firent. Parmi eux se trouvait un cinquième enfant qui rencontra son père sur le chemin et dut rentrer chez lui.

Que se passa-t-il ensuite ? On le devine aisément. La chance de Bernard fut qu'il dut s'éloigner pour une envie pressante, mais, s'il ne fut pas atteint physiquement, il resta avec les images traumatisantes de ses copains terriblement mutilés. Cet événement marqua le village.

Et aujourd'hui quand je rentre dans l'église de Nuisement, je m'imagine facilement les trois petits cercueils côte à côte, l'effondrement des familles et de la communauté villageoise terriblement unie dans la douleur.

Rapidement après ce drame mes parents quittèrent le village.

Quand je revins à Togny en 1991, j'essayai d'aller jusque Nuisement avec ma grand-mère pour retrouver les lieux. Elle refusa, ne voulant pas raviver des souvenirs encore trop présents dans sa mémoire. Ce n'est que pour le soixantième anniversaire du décès de mon frère, après avoir eu quelques contacts avec des anciens, que je pus enfin me rendre sur le lieu de l'accident pour m'y recueillir.

Andrée VIART"

## **Prochains numéros :**

- Projet de Mairie – Ecole à NUISEMENT en ... 1954  
- Le Moulin en pierre, ...  
... N'hésitez pas à nous rejoindre, ou à nous mettre en contact avec des personnes qui ont des informations, car nos travaux de tri et d'archivage continuent.

# Festivités

## **CEREMONIE DES VŒUX COMMUNAUX** **31 janvier 2016**

### **Discours de M. le Maire**

*"Nous voici à l'aube d'une nouvelle année. 2015 a été terrible en événements dramatiques, incompréhensibles. L'unité nationale a semblé être retrouvée. Tous étaient unanimes. Plus jamais ça, les fanatiques n'auront pas raison de la République. Je veux saluer devant vous l'action de nos forces de l'ordre, souvent décriée et qui retrouvaient en ces moments tragiques la légitimité de leurs interventions. La mémoire courte de nos concitoyens était rappelée à la dure réalité de la nécessité d'un exécutif fort et sans faille au service de la nation. Je veux publiquement aujourd'hui rendre hommage aux forces de police, de gendarmerie et de la justice, mais aussi aux citoyens qui ont permis d'affirmer que la République était plus forte que l'exaltation fanatique et infondée de personnes à la recherche d'un idéal désuet, basé sur des croyances dénuées de fondement.*

*Notre société, en pleine évolution technologique et idéologique, déroute les citoyens plus empreints de sérénité et de convivialité que d'intérêts politiques et de guerres intestines complètement dépassées. Nous sommes en 2016 et nos concitoyens aspirent à une vie sereine exempte de tout calcul mercantile. Nous sommes fatigués des querelles stériles, nous voulons vivre sereinement dans nos campagnes.*

*Nouvelles régions, nouvelles intercommunalités pour des économies d'échelle nous dit-on. De qui se moque-t-on ? Personne n'est dupe, aucune économie ne sera faite.*

*L'Etat, dans sa volonté de maîtrise budgétaire, ampute nos ressources allègrement depuis 3 ans. Il faut que vous en soyez conscient, les ressources budgétaires de votre commune sont amputées parce que les taux d'imposition que nous avons choisis sont des plus bas du département.*

*L'équation est simple, notre délégation budgétaire sera augmentée si nous augmentons notre pression fiscale sur nos administrés. Je vous laisse juge des contraintes qui pèsent sur nous.*

*Le département a, quant à lui, déjà choisi : votre pression fiscale augmentera d'au moins 10 % sur sa part prélevée.*

*Notre communauté de communes, remise en cause par la loi NOTRe, depuis 2 ans, a démontré sa capacité à mener à bien des projets au plus près des attentes des administrés. Le choix est clair pour la CCMC. Nous devons continuer nos engagements et demander à poursuivre nos efforts avant une fusion future vers la CAC, bassin de vie naturel de nos habitants. Qui dit le contraire nierait l'évidence.*

*Notre commune, malgré les baisses de dotations et ses gros investissements des dernières années, a des finances saines. Je dirais même très saines, parce que vos élus veillent à ce que chaque euro dépensé soit utile. Nos investissements pour cette année seront tournés vers l'entretien des voiries, la finalisation de la rénovation de l'éclairage urbain en LED (au passage, les travaux déjà réalisés ont permis près de 50 % d'économie de fonctionnement), l'amélioration de la sécurité routière, la création de notre nouveau cimetière ainsi que l'amélioration du cadre de vie.*

*Cette année sera aussi celle de la mise en ligne de notre site internet grâce en très grande partie à notre secrétaire, Eva. Ce sera aussi celle de l'aboutissement des réflexions de nos administrés pour doter notre commune d'un blason.*

*Être maire aujourd'hui, c'est être au service des administrés, parfois très exigeants, même dans des conflits privés. C'est être conscient des attentes de chacun. C'est trouver la meilleure réponse à des problèmes parfois insolubles.*



*C'est créer une synergie pour assurer une vie ensemble possible.*

*Je voudrais remercier les Nuisementais qui ont répondu à notre sollicitation pour contribuer à l'attractivité de notre village en participant à l'entretien de leurs trottoirs et leurs végétations. La réglementation sur l'emploi des produits phytosanitaires oblige nos employés communaux, Patrick et Julien, à déployer plus d'énergie pour l'entretien des voiries et espaces verts.*

*C'est aussi le devoir de chacun d'entretenir sa devanture et sa végétation. Certains, suite à nos remarques, l'ont déjà fait et nous les en remercions à nouveau. Des efforts restent à faire, nous espérons que les riverains concernés prendront conscience que leur inaction enlaidit notre village.*

*Je souhaite à Julien, notre employé qui va nous quitter début mars au terme de 3 ans de contrat et de formations, une pleine réussite dans la voie qu'il a choisie.*

*Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous une excellente année, vœux auxquels j'associe Mme Antunes également employée de notre collectivité.*

*Que 2016 vous apporte joie, bonheur et sérénité à vous et à ceux qui vous sont chers.*

*Que la sagesse atteignent les personnes à la recherche de faux idéaux, que nos politiques s'occupent du cœur de nos préoccupations et non plus de leurs intérêts, qu'enfin notre collectivité réponde à vos attentes pour vous offrir un village calme et paisible à dimension humaine où il fait bon vivre.*

*Bonne année à tous."*



# CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est en présence de nombreux Nuisementaises et Nuisementais que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre devant notre monument.



## Discours de M. le Maire (extraits)

*"Dans trois ans, nous commémorerons le centenaire de cette première guerre mondiale. Notre commune a participé à ce devoir de mémoire en proposant une exposition au centre culturel. Tous les élèves en primaire du groupe scolaire de Nuisement-sur-Coole l'ont visitée, accompagnés de leurs enseignants.*

*Les nombreuses questions, souvent naïves, confirment l'intérêt pour nous de transmettre aujourd'hui ces messages de mémoires pour que ne soient jamais oubliées les horreurs de la guerre bien souvent perpétrées par des dirigeants ivres de sang et d'orgueil comme le dit si bien notre hymne national.*

*Aujourd'hui il est d'usage de dire "plus jamais ça". Pourtant le sacrifice de ces hommes nous a enclin à la vigilance. L'ennemi n'est plus dissimulé derrière la ligne bleue des Vosges, mais d'autres menaces plus insidieuses et tout aussi dangereuses nous guettent.*

*Ces quelques instants de recueillement devant le monument aux morts doivent nous interroger : saurons-nous combattre, et mourir s'il le faut, pour défendre nos familles et nos valeurs ?*

*Vive la France, honneur et reconnaissance pour toutes les personnes mortes pour la patrie !"*

## COMMEMORATION DE LA FIN DES COMBATS D'AFRIQUE DU NORD

C'est le dimanche précédent le 5 décembre, après l'office religieux, que l'association des anciens combattants accompagnée d'élus de la commune ont commémoré la fin des combats d'Afrique du Nord.

La date de commémoration est fixée par un décret depuis 2003, et une loi l'a confirmée en février 2005.

A l'issue de la lecture du discours officiel prononcé par M. le Maire, et du dépôt de gerbe, les participants ont été invités par la municipalité à partager un apéritif dans la salle de la mairie.



# Nouvelles des associations



## **ADMR COOLE-SOUDE-MARNE**

En ce début d'année, comme nous l'indiquions dans les tracts distribués en Janvier, l'Association ADMR vous présente, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs vœux d'heureuse année 2016 !

Un petit retour en arrière : les 19 et 20 novembre dernier a eu lieu à Saint-Etienne dans la Loire, le Forum de l'ADMR où 2100 bénévoles et salariés se sont retrouvés pour célébrer, dans une ambiance chaleureuse, les 70 ans du Mouvement. Que de chemin parcouru pour le réseau ! qui pour autant, ne cesse de s'interroger et d'innover. Autour des tables rondes, conférences et ateliers, l'heure était au partage d'expériences et à la mise en valeur des initiatives des Fédérations ADMR. Le maître mot de ces 2 journées était la convivialité !

La présidente nationale, Marie-Josée Daguin, retraça le parcours de l'ADMR au niveau national avec la diversification des services proposés, ses 105 000 bénévoles, 100 000 salariés, et près de 730 000 personnes aidées !

Les fondateurs n'auraient certainement pas imaginé que notre Mouvement serait aujourd'hui le premier réseau Français de services à la personne. Les valeurs de l'ADMR, les actions à mener, les objectifs et orientations furent détaillés par la présidente nationale qui, pour conclure, rendit hommage aux bénévoles et salariés dont le rôle est fondamental pour le vivre ensemble, aujourd'hui encore plus qu'hier !

Au niveau de notre Association Locale, le travail fluctue au rythme des maladies, placements, hospitalisations, accidents, décès, besoins variés de nos clients...

En ce qui concerne les salariées, des changements d'intervenantes peuvent aussi avoir lieu chez nos clients à cause des arrêts maladie, des congés, etc.... et ce n'est pas chose facile pour la présidente et la secrétaire quand il faut réorganiser le planning !!!

Prochainement, les traditionnels bouquets d'œillets vont vous être proposés, réservez un bon accueil aux personnes qui passeront chez vous ! Le bénéfice de cette action, comme celui de la vente des calendriers, permet d'aider ponctuellement certaines familles.

N'oubliez pas non plus l'Assemblée Générale qui aura lieu cette année le 20 avril prochain à 20H30 à la salle de Cernon.

Nous restons à votre disposition à la Maison des Services à Cernon pour d'éventuels renseignements.

L'équipe ADMR

**Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole :  
Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.**

En octobre 2015

**La randonnée nocturne** a connu un vif succès. L'apéro du retour et le repas ont remis tout le monde en forme. La tombola a dynamisé les convives. De nombreux lots étaient à gagner. Un grand merci à nos partenaires.



**Le vide jardin** organisé sur le parking de la salle des fêtes de Breuvery a été une réussite pour une première. Même le soleil était de la partie. L'expérience sera renouvelée cette année.

Les fleurs d'automne que l'on peut trouver chez Monique ont également été appréciées.



La fin d'année fut marquée par le **Noël des enfants** à la salle culturelle de Nuisement avec pas loin de 200 personnes captivées par le spectacle de Jacky Leroux.

Puis c'est le Père Noël qui a fait son entrée pour la joie des petits. Le goûter a été très apprécié. Cette manifestation est organisée avec l'association Familles Rurales d'Écury et l'Amicale de Coolus.



Le même jour à Breuvery avait lieu le **Noël des seniors**. Là aussi, l'ambiance était de mise.

L'après-midi a débuté par un défilé pour mettre en valeur les tenues confectionnées pour la semaine bleue, par des membres du club, avec des produits de récupération.



Ensuite les membres de l'association ont distribué la bûche préparée par les nouveaux boulangers. Parties de carte et jeux de société ont prolongé la journée, pour finir le soir avec les membres du CA autour d'un repas.

**Notre Assemblée Générale** s'est déroulée le jeudi 25 février 2016 à Coupetz : une trentaine de personnes ont répondu à notre invitation.

Le **carnaval** a eu lieu le 5 mars sur les communes de Nuisement et Breuvery.

Deux magnifiques bonhommes ont été réalisés en collaboration avec Récréalire à Breuvery et la commission vie locale à Nuisement. Puis comme la tradition le veut, ils ont été brûlés.

Le goûter réalisé par les bénévoles a régalé les petits et les grands...



### **Nos prochaines manifestations**

- Les fleurs, à commander courant avril pour livraison début mai à NUISEMENT chez Monique Guichon.
- La randonnée pédestre et VTT, le dimanche 22 mai 2016 à COUPETZ.
- Démonstration de Hip Hop, le samedi 28 mai après-midi à la salle culturelle de NUISEMENT.
- La pétanque va reprendre dès les beaux jours ; contactez Michel.

Pour toutes les activités et manifestations, des informations complémentaires sont distribuées dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez nous contacter :

- Béatrice Desvoy Joppé 06 75 87 79 21
- Danièle Malard 03 26 67 60 18
- Marie-Christine Roger 03 26 70 61 77
- Michel Lebonvallet 06 13 21 06 85
- Nicole Noël 03 26 67 62 75

Depuis septembre 2011, les membres des associations familles rurales d'Ecury-sur-Coole, des 5 villages de la Coole et de Coole-Faux Vésigneul étaient en réflexion et voilà que le 26 mars 2013, une nouvelle association est née :

## « Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola »

Pendant les deux semaines des **vacances de la Toussaint**, nous avons accueilli 23 enfants chaque semaine, avec pour thème halloween et les quatre saisons.

L'équipe d'animation permanente a été renforcée par Sylvana et Alexia.

Après un mini sondage auprès des familles, le centre de loisirs n'a été ouvert qu'une semaine aux **vacances de Février**, où nous avons accueilli 21 enfants. Le thème était les couleurs ....



Pour les **vacances de Printemps**, le centre de loisirs sera ouvert pendant deux semaines, alors inscrivez vos enfants dès maintenant.

Les **inscriptions** pour le **centre d'été** auront lieu le 27 avril à Ecury pour le site d'Ecury et à Faux-Vésigneul pour le site de Faux-Vésigneul.

Comme l'an passé un séjour au lac du Der sera organisé pendant une semaine.

Les inscriptions auront lieu le 26 avril. Surveillez vos boîtes aux lettres les tracts arrivent fin mars.

### Information importante

L'école se termine le mardi 5 juillet 2016.

L'Association de Territoire prend le relais dès le mercredi 6 juillet et jusqu'au vendredi 5 août 2016.

Le nombre de places est limité ; merci de respecter les dates d'inscription.

En parallèle à l'accueil des 3 /12 ans, l'association organise des **soirées à thème** pour les 8 /14 ans. Cet hiver encore les deux soirées ont connu un vif succès (60 ados de 8 à 14 ans en octobre et 50 en février).

**L'Assemblée Générale** de l'association de territoire d'à Coola aura lieu le 31 mars 2016 à 20 h 30 à la salle des fêtes d'Ecury-sur-Coole.

### Nous contacter :

- Le site (vous y trouverez les dossiers d'inscription) [www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola](http://www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola)
- Par email : [acoola@laposte.net](mailto:acoola@laposte.net)
- Par téléphone au 07 87 67 47 35 ou 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement)



# Société de pêche de Nuisement sur Coole

**24 octobre 2015 :** Les pêcheurs ont profité de l'assèchement de la rivière pour faire le nettoyage du lit de la Coole et aménager des déflecteurs dans un objectif de réservation et de confortement des futures populations de truites.



## Avantage de ces travaux :

Réorientation du courant, désenvasement du centre du lit, protection des berges et abris pour la faune aquatique. Travaux réalisés avec des matériaux naturels.

**5 mars 2016 :** entretien de berges et inspections des travaux suite à la remontée des eaux et l'ouverture de la pêche le 12 mars.

**Le 26 Février 2016 :** tenue de notre assemblée générale à la salle de réunion de la mairie.

Sous la présidence de James HENRY, il a été procédé au renouvellement du bureau. Sans surprise, tous les membres ont été reconduits dans leurs fonctions respectives avec l'entrée d'un nouveau membre pour étoffer l'équipe. Lors de l'année écoulée, ce sont 16 adultes et 4 enfants qui ont parcourus les berges de la Coole en quête de belles prises ; c'était sans compter malheureusement sur un assèchement rapide du lit de la rivière cet été.

Pour 2016, ce qui a été retenu : baisser le prix de l'action, ouvrir la saison de pêche, faire un lâcher à l'ouverture et, après, s'adapter en fonction de la hauteur d'eau de la Coole.

L'ouverture 2016 est fixée du 12 mars au 18 septembre, en espérant que la Coole monte encore et surtout tienne son niveau jusque-là et même après.



Le Président, James HENRY

# RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Notre bibliothèque entre dans sa 6<sup>e</sup> année d'existence avec toujours autant d'adhérents et toujours plus de livres tant pour les jeunes que pour les adultes.

Notre assemblée générale s'est tenue le 2 mars 2016 au cours de laquelle nous avons présenté un bilan d'activités constant et un bilan financier équilibré.

Nous avons enrichi notre fonds littéraire pour adultes en donnant priorité aux nouveautés ainsi qu'aux prix littéraires décernés à l'automne 2015.

Nous avons également investi dans de nombreuses séries de bandes dessinées et mangas, lectures privilégiées des ados. N'oublions pas les après-midi récréatifs pour lesquels nous avons acquis de nouveaux jeux qui ont ravi et intéressé petits et grands.

Notre projet pour 2016 est de continuer à satisfaire les besoins de nos adhérents en matière de lecture et d'attirer d'autres personnes par la qualité et le nombre de livres qui avoisinent près de 6.000 ouvrages.

Pendant les vacances de février, les 8 et 9, a eu lieu un atelier "**Décoration d'œufs de Pâques**" :



Un atelier "**Cirque**" est à l'étude pour les vacances de Pâques auquel les enfants d'à Coola seront invités.

Les **cours d'anglais** se poursuivent toujours le lundi matin. Actuellement, 17 personnes, divisées en 3 groupes selon leur niveau de connaissance, les suivent assidûment.

La cotisation annuelle est maintenue à 3 € par famille.

Nous vous rappelons les jours et horaires de permanence (fermeture en août) :

- 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30
- 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30
- 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10 h à 11 h 30

## **Calendrier 2016**

6 janvier	13 janvier	23 janvier
3 février	10 février	20 février
2 mars	9 mars	19 mars
6 avril	13 avril	23 avril
4 mai	11 mai	21 mai
1 <sup>er</sup> juin	8 juin	18 juin
6 juillet	-	23 juillet
7 septembre	14 septembre	24 septembre
5 octobre	12 octobre	22 octobre
2 novembre	9 novembre	19 novembre
7 décembre	14 décembre	-

L'équipe de Récréalire.Coole



# La ma verte

## Les frênes pourraient bientôt disparaître en France

En France et dans toute l'Europe, les ormes ont été rayés de la carte entre les années 1970 et 1990, à cause de la graphiose, une redoutable maladie véhiculée par un champignon microscopique.

Or, cela pourrait bientôt être le tour des frênes. Ces beaux arbres au feuillage flamboyant en automne sont en effet attaqués par une nouvelle espèce de champignon baptisée *Chalara fraxinea*.

Les symptômes de la chalarose du frêne sont caractéristiques. Le champignon pénètre dans l'arbre par les feuilles, dont il provoque le flétrissement. Il gagne ensuite les ramures qui se nécrosent, le bois prenant alors une teinte grise. Les jeunes arbres meurent rapidement tandis que les vieux sujets dépérissent lentement. Plusieurs essais d'inoculation ont montré que le champignon est très virulent. Dans les zones infestées, la totalité des jeunes frênes issus de graines ayant germé naturellement sur place sont décimés.

L'impact de ce fléau sur le paysage pourrait être considérable, car il y a quinze fois plus de frênes qu'il n'y avait d'ormes dans les années 1970. C'est la cinquième essence en France après le chêne, le hêtre, le charme et le châtaignier. On en trouve partout, dans les [forêts](#), les haies, les parcs, en ville dans les jardins.



La disparition des frênes devrait être moins foudroyante que celle des ormes, mais elle semble inexorable, reconnaît-on à la Direction de la Santé des Forêts (DSF), au ministère de l'Agriculture.

Même si, contrairement à ce qui s'est passé pour les ormes, un petit nombre d'individus semblent résister à la maladie (entre 2 % et 5 %), ce ne sera pas suffisant pour maintenir les peuplements.

"Ces arbres résistants pourront peut-être éviter la disparition totale de l'espèce d'ici quelques décennies", estime Claude Husson, chercheur à l'Inra (Nancy).

L'Office national des forêts a d'ores et déjà recommandé de suspendre toute plantation de frênes en France. Il n'y a en effet aucun moyen de lutte contre le champignon.

# Le régal des papilles

## Cake au Carambar

La recette est facile et inratable,  
et l'essayer c'est l'adopter.

Il vous faut pour un cake (moule de 24 cm)

- ☐ 20 Carambar au caramel (les meilleurs, les originaux)
- 160 g de farine avec levure incorporée ou de farine classique + 1/2 sachet de levure chimique
- ☐ 100 g de sucre roux
- ☐ 50 g de beurre
- ☐ 100 g (10 cl) de lait
- 3 œufs
- 1 pincée de sel

Pour beurrer et chemiser le moule :

- ☐ 10 g de beurre
- 1,5 cuillère à soupe de farine

Préchauffez le four à 160°C.

Beurrez le moule à cake. Versez y ensuite la cuillère et demi de farine et tapoter pour qu'elle recouvre bien le beurre (chemiser). Récupérez l'excédent de farine éventuel pour le cake.

Otez l'emballage des Carambar. C'est la partie la moins fun. Versez 10 centilitres de lait dans une casserole. Ajoutez le beurre coupé en morceaux et les Carambar. Faites chauffer doucement jusqu'à ce que les Carambar soient complètement dissous.

Dans un saladier versez la farine, le sucre roux et une pincée de sel. Remuez puis ajoutez les œufs et mélangez vigoureusement. Il ne doit pas y avoir de grumeaux. Versez le lait caramélisé et mélangez à nouveau à l'aide d'un fouet jusqu'à obtenir une pâte homogène.

Versez la pâte dans le moule à cake et enfournez pour 45 à 50 minutes de cuisson en chaleur tournante. Pour vérifier que le cake est bien cuit, enfoncez la lame d'un couteau qui doit ressortir sèche.

A la sortie du four, tapotez le moule à cake pour s'assurer que le démoulage va bien se passer et laissez tiédir. Servez avec quelques Carambar.



## Gelée

## d'oranges sanguines

Pour un pot

- ☐ 200 g de jus d'orange
- Quelques râpures de zeste (uniquement si les oranges sont non traitées)
- 150 g de sucre à confiture
- 1 cuillère à café de liqueur de mandarine (facultatif).

1. Choisir de belles oranges sanguines pleines de jus.
2. Presser les oranges et récupérer le jus et la pulpe dans une casserole.
3. Si les oranges sont non traitées vous pouvez y ajouter du zeste râpé.
4. Ajouter le sucre à confiture.
5. Cuire une quinzaine de minutes. En milieu de cuisson ajouter éventuellement la liqueur.
6. Pendant la cuisson, ébouillanter le pot et le couvercle et le retourner sur un linge propre et sec.
7. Au bout des 15 minutes on voit que la gelée est prise.
8. Verser la gelée chaude dans le pot et laisser refroidir à température avant de le mettre au réfrigérateur

Evidemment rien ne vous empêche d'en faire beaucoup plus ! Dans ce cas utilisez la technique des pots retournés à chaud qui est imparable : la première précaution est de remplir les pots jusqu'au bord avec la gelée (ou la confiture) très chaude (85 - 90°C) pour qu'il y ait le moins d'air possible au contact de la gelée (ou de la confiture). Ensuite vissez le couvercle et retournez le pot immédiatement. La chaleur va tuer les éventuels contaminants microbiens. Lorsque la gelée (ou la confiture) est complètement refroidie, vous pouvez retourner les pots et les ranger au cellier à l'abri de la lumière.



Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction, Claudine Brülhart,  
Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris, Fabrice Maltrait,  
Bernadette Maurice, Luc Millon et Pascal Vansantberghe,  
vous donne rendez-vous au prochain numéro.

